la cgt retraités

ucr-actualités

bulletin d'information trimestriel de la cgt retraités

Humaniser la société numérique

La crise sanitaire a mis en lumière les enjeux de la numérisation des activités humaines. Les technologies numériques de communication nous ont aidés à supporter les contraintes du confinement. Mais sans le formidable engagement des personnels de la santé, des salariés de la distribution et du commerce, des agriculteurs…, nous n'aurions pu faire face.

Notre conception de l'utilisation des ces innovations techniques détermine, pour une grande part, l'évolution de la société et l'avenir des rapports entre les individus. C'est pourquoi les retraités CGT doivent investir le débat sur le numérique et développer des actions pour une utilisation de ses applications conforme aux besoins des retraités et à l'intérêt général. Celui de bien vivre et bien vieillir ensemble.

L'idéologie néo-libérale actuelle vise à réduire toujours plus la part des richesses qui revient légitimement à ceux qui les produisent, au profit d'une minorité de possédants et de grands actionnaires. Dans cette vision économique, les technologies numériques sont instrumentalisées pour justifier la réduction des dépenses publiques, les déserts médicaux, la disparition des services publics et des transports de proximité, la dématérialisation des démarches administratives, la généralisation d'un télétravail déréglementé. Nous venons de vivre dramatiquement les conséquences humaines de ces politiques : absence d'anticipation et de prévention des épidémies, des personnels des hôpitaux au bord de l'épuisement, pénurie de masques pour la population et de protection des soignants eux-mêmes, surmortalité chez les personnes âgées, explosion du chômage, aggravation des inégalités et de la pauvreté.

Notre combat, en rupture avec ces conceptions, associe progrès technique et progrès social. Les technologies numériques doivent être au service de la population et non l'inverse. L'apport de ces technologies est indéniable, à condition qu'elles ne soient pas subies mais maîtrisées.

Face à l'exclusion numérique, nous revendiquons l'égal accès à internet et aux applications utiles ou agréables qu'il permet. Il nous faut agir pour favoriser l'appropriation de ces outils d'information, de connaissance et de communication. Nous exigeons de l'État qu'il mette en place des lieux publics de familiarisation et d'accompagnement à ces nouveaux usages. Nous exigeons que des interlocuteurs humains, notamment dans les services publics, soient associés de façon permanente à la dématérialisation des démarches administratives.

Le numérique ne fera pas société si les citoyens que nous sommes continuent d'être considérés comme des consommateurs. Nous devons être les acteurs de la production d'informations, de la communication en réseau, en contrepoint des médias dominants et au service de l'intérêt général.

Pascal Santoni
Membre du Bureau de l'UCR-CGT

Vie nouvelle

Le confinement a occasionné des dysfonctionnements dans la gestion des abonnements. Vous voudrez bien nous en excuser. Nous résorbons peu à peu les retards et vous tiendrons informés.

SOMMAIRE

Édito :
Humaniser la société numérique

Numérique :
- Des services publics humains p. 2
- Combattre l'exclusion p. 3
- L'UCR-CGT, le numérique et les réseaux p. 4

Infos et brèves p. 5

N° 269 - OCTOBRE-NOVEMBRE-DÉCEMBRE 2020 - Trimestriel - Prix : 2,50 € - ISSN 0248-0026

NUMÉRIQUE

Des services publics humains

Dès 2017, le rapport du Défenseur des droits pointe le recul de l'accueil dans les services publics à l'ère de la dématérialisation et des difficultés croissantes pour les démarches administratives. Promouvoir les services publics au XXIe siècle est un réel enjeu de société. L'essor des nouvelles technologies numériques incite à se « moderniser », mais pour quelle traduction ?

Le gouvernement s'appuie sur le plan de relance annoncé pour accélérer la numérisation de l'État. Une enveloppe d'un milliard d'euros est décidée pour mettre en œuvre la loi sur la dématérialisation des démarches administratives applicable en 2022. Retraités, salariés, ménages devront réaliser leurs démarches en ligne pour 250 d'entre elles. Du moins, c'est l'objectif actuel annoncé.

L'exemple de la Caisse nationale d'assurance vieillesse, où 4 démarches sont numérisées, est révélateur. Selon l'observatoire gouvernemental, seulement 29 % des usagers sont satisfaits de cette offre. Comment peut-il en être autrement ? Cette numérisation intensive s'opère à marche forcée, sans tenir compte du contexte sociétal et social. Le gouvernement raisonne sans prise en compte de l'humain.

RÉPONDRE AUX BESOINS

Que souhaite l'usager ? Est-il équipé d'un matériel adapté ? A-t-il envie de s'équiper ? En a-t-il les moyens ? Le réseau haut débit est-il efficient dans la zone où il réside ? Est-ce qu'il maîtrise l'outil ? Les plus pauvres, les plus âgés deviennent les laissés pour compte d'une société ultralibérale qui évolue sans eux. Les services publics restreints sont de plus en plus nombreux, en proximité, à être dotés de bornes sans accueil humain ou avec une présence humaine intermittente, voire incertaine.

sources : maisondeservicespublics.fr

Les services publics dématérialisés, disponibles en un même point, dans une maison des services publics. Un avantage ?

Pour l'UCR-CGT, il faut garantir une égalité intergénérationnelle d'accès et de traitement dans des services publics au plus près des lieux de vie. Les moderniser, c'est prioriser les réponses humaines aux besoins des retraités et de toute la population. C'est créer, à l'appui des nouvelles technologies, des emplois nouveaux dans la fonction publique pour une présence renforcée. C'est imposer des choix démocratiques pour construire des alternatives aux politiques actuelles, notamment en matière d'utilisation de l'outil numérique.

Marie Paule Poussier

sources : maisondeservicespublics.fr

Ces bornes numériques nous font-elles vraiment gagner du temps ?

Pour un nouvel élan des services publics partout et pout tous

Témoignage :

« Cambriolée à mon domicile pendant un séjour à l'étranger, j'ai dû, pour les délais de déclaration de sinistre, utiliser le formulaire de police en ligne. Ceci semble à priori pratique. Mais, peu familiarisée avec ce système, j'ai recommencé plusieurs fois avant de réussir. Pour autant, ce formulaire rempli en ligne ne m'a pas évité un déplacement et une longue attente à mon retour, pour signer ledit document au commissariat, où les effectifs ont été réduits. De plus, en cas d'erreur, il n'est pas possible de visu, de modifier la déclaration initiale. À distance, sans avoir tous les documents à disposition, des références sont demandées. Alors, vraiment plus simple qu'avant ? »

Nicole 62 ans, retraitée.

Combattre l'exclusion

Qu'est-ce que l'exclusion numérique et qui concerne-t-elle ? Quelles en sont les conséquences ? L'obligation numérique ne limite-t-elle pas le libre exercice de la citoyenneté ?

L'exclusion numérique est un phénomène qui est qualifié, de façon très exagérée, de « nouveau fléau social ». Il concernerait 13 millions de personnes, soit environ un tiers des plus de 15 ans. Appliquée aux retraités, cette exclusion organisée concerne aussi des publics éduqués, cultivés, qui ont fait leur preuve tout au long de leur vie professionnelle.

Le gouvernement annonce 100 % de services publics dématérialisés en 2022. Mais déjà de nombreux services privés, champs commerciaux, culturels, bancaires et autres, ne sont accessibles que par Internet.

C'est à un véritable apartheid numérique auquel on est confronté, aujourd'hui. Car les pratiques numériques n'accompagnent pas l'humain, mais tendent à s'y substituer de plus en plus systématiquement.

La lutte contre cette exclusion doit donc s'organiser sur au moins deux volets essentiels.

Le premier est qu'une alternative aux pratiques et formalités numériques continue d'être offerte aux usagers et aux clients. Les technologies numériques ne peuvent constituer le volet unique de fonctionnement de nos sociétés. D'autant que ces technologies ne sont pas aussi vertueuses qu'on veut nous le faire croire. Fragiles au plan sécuritaire, dévoreuses de matières premières rares extraites dans des conditions d'exploitation inacceptables, machines à supprimer des emplois, attentatoires aux libertés fondamentales et outils de surveillance généralisée, elles peuvent représenter de réels dangers, si elles ne sont pas maîtrisées démocratiquement.

Le second volet consiste en une approche quantitative et qualitative d'acquisition d'équipements matériels, afin que chacun puisse accéder, pour le plaisir et pour l'indispensable de la vie courante, aux horizons ouverts par ces technologies.

Rendre le numérique obligatoire pour toutes les formalités administratives courantes entraîne des obligations indiscutables de la part des Pouvoirs publics :

- aides publiques pour la fourniture de matériel et d'équipement,
- ateliers gratuits de proximité, animés par des professionnels formés, y compris aux pédagogies indispensables pour des publics peu, ou pas, familiarisés, que sont notamment une partie de la population retraitée. L'entraide, qu'elle soit familiale, amicale, de voisinage, ne peut suffire, d'autant qu'elle peut s'introduire de façon gênante dans des champs intimes de la vie des personnes.

La numérisation de la société ne doit pas se transformer en machine à perdre des droits et de l'autonomie mais, au contraire, contribuer à ouvrir de nouveaux horizons émancipateurs. Il y a de nombreux chemins revendicatifs à parcourir pour y parvenir.

Jacqueline Farache

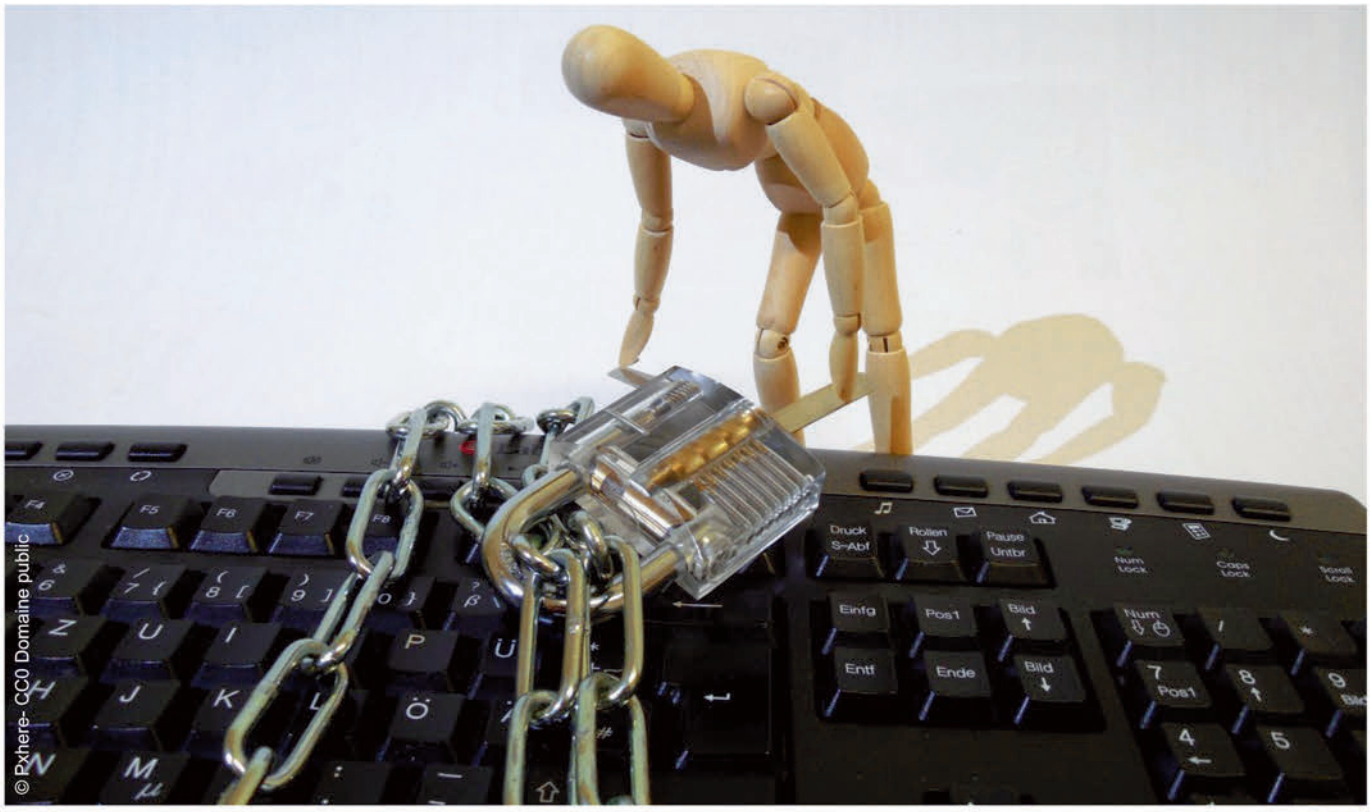

© Pxhere- CC0 Domaine public

NUMÉRIQUE

L'UCR-CGT, le numérique et les réseaux

L'UCR-CGT s'est doté d'un site internet dès 2009 et l'a rénové en 2015. Des USR et des UFR ont également adopté ce mode de communication qui s'est avéré précieux dans la préparation des manifestations de retraités et tout particulièrement pendant la période confinement.

Un colloque organisé par l'Espace « Enjeux de société » sur les enjeux du numérique a permis d'en mesurer les atouts, les dangers et dégager des axes revendicatifs contre l'exclusion et les discriminations dont sont victimes, notamment, les retraités. Ce colloque a été un succès qui appelle des prolongements dans les lieux de vie et les professions.

Mais convenons-en, l'utilisation de ce support est loin d'être entré dans les mœurs de l'ensemble de nos organisations. Ce n'est pas la difficulté qui est en cause, même s'il faut un minimum de savoir-faire technique et rédactionnel. Nous faisons habituellement des choses bien plus complexes : concevoir et écrire un journal papier, l'imprimer et le diffuser… Des générations de militants ont appris à le faire et cela correspondait à notre mode de communication traditionnel : courriers, boîte aux lettres, distribution sur les marchés.

Disons les choses clairement : l'utilisation des mails, d'internet, de Facebook, n'a pas vocation à remplacer le tract, la diffusion sur les marchés, les manifs, surtout pas, mais à enrichir notre communication et à élargir la diffusion de nos messages.

DES OUTILS À VOTRE SERVICE

Le site internet de l'UCR-CGT (www.ucr.cgt.fr) diffuse tous les 2 jours un nouvel article traitant de la situation des retraités, des mesures gouvernementales, de l'actualité revendicative, souvent assorti d'images ou de vidéos. Il accompagne ainsi *Vie nouvelle* en publiant des articles de notre magazine et en proposant de s'y abonner.

La page Facebook de l'UCR (www.facebook.com/ucr.cgt) reprend les articles publiés sur le site mais aussi des articles, études, analyses qui confortent et enrichissent nos propositions. Elle compte 2 700 abonnés, les articles sont vus par 30 000, et jusqu'à 100 000, personnes par mois. C'est là un potentiel d'abonnés à *Vie nouvelle* et d'adhésions à la Cgt, car ce support peut intéresser des adhérents, des anciens adhérents, des sympathisants que nous ne pouvons toucher autrement. Mais cet effet démultiplicateur de nos actions et nos messages ne peut réellement se développer que si, nous-mêmes, nous le consultons, l'animons, le partageons. Nous ne le faisons pas assez. Un tutoriel est à votre disposition dans la rubrique « Communication », sous-rubrique « Tutoriels » du site internet de l'UCR, pour y participer.

Le site intranet (www.ucr.cgt.fr/intranet) est destiné de façon différenciée aux membres du Comité général, aux Espaces de travail, aux journalistes de *Vie nouvelle* et aux personnels de l'UCR. Vous y trouverez tous les travaux des organes de direction, les états d'organisation mensuels, les productions des espaces de travail, des outils : annuaires, tutoriels, glossaire. Plus besoin d'archiver du papier ou d'encombrer vos ordinateurs, tout est disponible en quelques clics.

L'UCR-CGT s'est doté de tous les outils numériques utiles à notre activité et ils ne s'usent que si on ne s'en sert pas !

Pascal Santoni

INFOS - BREVES

En juillet 2020, les prix à la consommation augmentent de 0,4 % sur un mois et de 0,8 % sur un an. Paru le : 14/08/2020.

En juillet 2020, l'indice des prix à la consommation (IPC) augmente de 0,4 % sur un mois, après +0,1 % en juin. Cette hausse résulte d'un renchérissement des services (+0,9 % après +0,3 %), d'une légère augmentation des prix du tabac (+0,1 % après une stabilité en juin) et d'une stabilité des produits manufacturés, après une baisse de 0,3 % le mois dernier. En revanche, le recul des prix des produits alimentaires s'accentue (-0,9 % après -0,8 %) et les prix de l'énergie ralentissent à +1,0 %, après +1,8 %.

Corrigés des variations saisonnières, les prix à la consommation augmentent de 0,7 % en juillet, après +0,1 % en juin.

Sur un an, les prix à la consommation augmentent de 0,8 %, après +0,2 % le mois précédent. Cette hausse de l'inflation résulte d'un net rebond, sur un an, des prix des produits manufacturés, en lien avec le décalage des soldes d'été et d'une moindre baisse des prix de l'énergie. En revanche, les prix de l'alimentation et, dans une moindre mesure, des services et du tabac ralentissent.

Conditions de vie pendant le confinement : des écarts selon le niveau de vie et la catégorie socioprofessionnelle. Paru le : 19/06/2020.

Le confinement lié à l'épidémie de Covid-19 a eu de fortes conséquences sur l'activité professionnelle. Parmi les personnes en emploi, 27 % déclarent avoir subi une période de chômage technique ou partiel et 1 % avoir vu leur contrat de travail non renouvelé. En outre, 8 % déclarent un arrêt de travail ou une autorisation spéciale d'absence pour garde d'enfant. Enfin, 20 % des personnes ont dû poser des congés obligatoires sur la période.

Trois situations sont des restrictions d'activité susceptibles de diminuer les revenus : le chômage technique ou partiel, l'arrêt de travail pour maladie ou garde d'enfant et le non-renouvellement de contrat. Les ouvriers ont été les plus concernés par l'une, au moins, de ces restrictions (43 %), devant les cadres et professions intermédiaires (34 %) ou les employés (32 %).

Les personnes en emploi aux revenus modestes ont été les plus touchées : 37 % des personnes, dont le niveau de vie se situe parmi les 40 % les plus modestes, ont été concernées par au moins une de ces restrictions, contre 27 % parmi les 20 % les plus aisées. Les familles monoparentales ont été plus souvent concernées par les restrictions d'activité liées à la garde d'enfant (27 % contre 16 % pour le reste de la population).

Vie nouvelle
MAGAZINE DE L'UNION CONFÉDÉRALE DES RETRAITÉS CGT

13 €
*Offre réservée aux nouveaux abonnés

Abonnez-vous !

Ou parrainez un(e) ami(e) !

Nom et prénom : ----------

Adresse : ----------

Dernière profession : ----------

Renvoyer ce bulletin accompagné du règlement (13 €)* à Vie nouvelle, 263 rue de Paris - 93515 Montreuil cedex

Vie nouvelle se projette sur l'avenir !

Informatique et liberté : En application de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toutes informations vous concernant. Ces informations pourront être cédées à des organismes extérieurs, sauf si vous cochez la case ci-contre ■

" C'est le moment de le faire connaître "

www.ucr.cgt.fr

INFOS - BREVES

Gaz : préparez-vous à la fin des tarifs réglementés

Petite révolution en vue, dans l'énergie. Les tarifs réglementés du gaz naturel vont disparaître. Ces tarifs, fixés par les pouvoirs publics, correspondent à ce que l'on appelle communément « le prix du gaz ».

Jusqu'en 2007, tous les consommateurs avaient un contrat à tarif réglementé auprès d'Engie (ex-GDF-Suez) ou d'entreprises locales de distribution. Les marchés du gaz et de l'électricité ont ensuite été ouverts à la concurrence. On a vu arriver de nouveaux fournisseurs qui proposent des offres dites « de marché ».

Près de 4 millions d'abonnés vont devoir changer de contrat. Fin mars 2020, 3,75 millions de clients avaient toujours un abonnement à tarif réglementé, mais 7 millions avaient fait jouer la concurrence et souscrit une offre de marché, selon la Commission de régulation de l'énergie (CRE).

En recevant un courrier leur annonçant la suppression des tarifs réglementés du gaz, la première réaction de certains clients est la méfiance. Et ils ont raison, vu le nombre de démarcheurs prêts à tout pour inciter les clients à changer de fournisseur. Les tarifs réglementés du gaz vont bien disparaître, mais il n'y a pas d'urgence. Les contrats en cours peuvent se poursuivre jusqu'en 2023.

Source : 60 millions de consommateurs. Publié le 03/09/2020

Coronavirus

Santé publique France annonce 25 000 décès supplémentaires, essentiellement des personnes âgées, avec une surmortalité au plus fort de la crise de +20 % à l'hôpital, +30 % à domicile et +50 % en établissement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad). Un choc pour des milliers de familles et de professionnels.

Ces tristes comptes attestent du besoin de reconnaissance de tous ces professionnels, de l'aide à domicile aux établissements d'accueil. Ces comptes ont éclairé notre pays sur son retard face aux enjeux du vieillissement. Des retards qui sont pourtant source d'emplois qui comptent, qui ont du sens.

Annie de Vivie, fondatrice d'Agevillage, directrice des formations Humanitude, mis à jour le 30/07/2020.

Arrivée de la 5G en France : tentative de blocage judiciaire

Tandis que la 5G se déploie progressivement en Europe, la plateforme MySmartCab, qui représente les intérêts de plus de 50 000 signataires, prépare quatre actions en justice pour suspendre cette opération de mise en service en France. Sa voie de droit : l'action collective.

La Chine a déjà adopté la 5G, mais l'Europe ne l'accueille que progressivement. Le réseau 5G n'en finit pas d'alimenter la polémique. L'Hexagone semble à la fois se réjouir et redouter l'arrivée d'une telle technologie sur son territoire, en raison des conséquences sanitaires et sociétales irréversibles que pourraient provoquer les puissantes fréquences utilisées pour accélérer le débit d'Internet. Pourtant, les opérateurs sont prêts.

Afin de contrer la mise en service de ce nouveau réseau, la plateforme MySmartCab, dédiée aux actions collectives au service des consommateurs et des citoyens, a lancé en février dernier une « pétition action collective » dite « PAC », qui a réuni 50 000 signatures.

Décideurs Magazine Publié le 02-09-2020

107,5 milliards d'euros d'épargne

En 5 mois, les Français ont épargné 107,5 milliards d'euros dont 21,9 milliards en cash. Selon une étude de la Banque de France, les Français auraient épargné 85,6 milliards d'euros sur leurs comptes bancaires entre les mois de mars et juillet. Le montant de ces économies atteindrait même 107,5 milliards en ajoutant l'argent liquide.

Pour Olivier Garnier, directeur général des statistiques, des études et de l'international à la Banque de France, ces chiffres sont historiques « à l'image de la crise que nous traversons *».*

Le ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance incite « tous les Français à investir dans l'économie pour relancer la machine. Oui, c'est de l'épargne de précaution pour faire face à des temps qui s'annoncent effectivement difficiles, mais la meilleure manière d'y faire face, c'est de les dépenser *», ajoute le ministre.*

La fraude se propage avec l'épidémie

Pendant le confinement, l'office central pour la répression de la grande délinquance financière a constaté une augmentation massive des arnaques aux faux ordres de virements internationaux. Des escrocs ont profité de la pandémie pour se faire passer pour des fournisseurs auprès des pharmacies, des Ehpad et des hôpitaux. Ainsi, à Rouen, un grossiste a commandé pour 6,6 millions d'euros de masques et d'un gel à une société fictive.

« *Les tromperies se font également en crypto monnaies* », rappelle le site CoinDesk. Des fraudeurs auraient ainsi subtilisé près de 2 millions d'euros aux consommateurs paniqués. Contrairement aux arnaques à la carte bancaire, les victimes ne peuvent pas se faire rembourser.

Shopify, géant du commerce électronique en ligne, rapporte avoir fermé plus de 4 500 sites qui tentaient de vendre des produits contrefaits contre le virus.

Source : (01 NET, mai 2020)

Points chauds

Selon un article daté d'avril 2019 de la revue *01.Net*, l'Agence nationale des fréquences a identifié 33 lieux, en France ,dans lesquels le niveau d'exposition aux ondes électromagnétiques dépasse le seuil de 6V/m. Ceux-ci sont tous situés en zone urbaine dense.

INFOS - BREVES

Dix femmes en lutte contre l'esclavage

Olympes de Gouges.

Une histoire racontée au musée Schœlcher de Fessenheim.

En Alsace, l'Espace muséographique Victor Schœlcher rend hommage à dix femmes, noires ou banches, qui ont combattu l'esclavage.

L'exposition Dix femmes puissantes, portraits de femmes en lutte contre l'esclavage colonial *retrace le parcours de Sanite Bélair (Haïti), Claire (Guyane française), Dandara (Brésil), Olympe de Gouges (France), Héva (La Réunion), Anne Knight (Angleterre), Cudjoe Queen Nanny (Jamaïque), La Mulâtresse Solitude (Guadeloupe), Sojourner Truth (États-Unis), Anne Zinga (Angola). Chacune à sa façon, toutes ces femmes se sont opposées activement à l'esclavage colonial malgré les multiples discriminations et violences dont elles faisaient l'objet.*

L'exposition veut aussi rendre hommage à des femmes qui se sont mobilisées en Europe pour dénoncer l'esclavage. À l'image d'Olympe de Gouges (1748/1793), auteure au début des années 1780 de la première pièce du théâtre français dénonçant le système économique esclavagiste. L'écrivaine y critique ouvertement le Code Noir qui régit la vie des esclaves (promulgué par Louis XIV en mars 1685). Intitulée Zamore et Mirza, ou l'heureux naufrage ou L'Esclavage des nègres, *cette œuvre, considérée comme très audacieuse pour l'époque, a failli envoyer son auteure à la Bastille.*

Ce sont parfois des féministes qui s'emparent de cette lutte contre l'esclavage, notamment en Angleterre et aux États-Unis où le mouvement anti-esclavagiste donnera naissance au XIXe siècle, à un nouveau féminisme. L'une des figures de ce mouvement est l'Anglaise Anne Knight (1781-1862) qui milite pour une abolition immédiate de l'esclavage sans compensation.

Victor Schœlcher est connu pour avoir agi en faveur de l'abolition définitive de l'esclavage en France, via le décret d'abolition, signé par le gouvernement provisoire de la deuxième République, le 27 avril 1848. Il est mort le 25 décembre 1893, à l'âge de 89 ans. Son corps fut transféré, par décision de l'Assemblée nationale et du Président du Conseil de la République, Gaston Monnerville, au Panthéon, le 20 mai 1949, en même temps que les restes du Guyanais Félix Éboué (premier noir à y être inhumé).

la cgt retraités
ucr-actualités
bulletin d'information trimestriel de la cgt retraités
PEFC
Origine du papier : Autriche.
Taux de fibres recyclées : 17 %.
Eutrophisation : Ptot 0,007 kg/tonne de papier.

Bulletin d'information trimestriel de l'Union confédérale des retraités CGT
Directeur de publication : Olivier Jouchter - Directeur de la rédaction : Jean-Pierre Floret - Secrétaire de rédaction : Corinne Scheidt - Réalisation graphique : Madiana Caldeira - Prix du numéro 2,50 € - Abonnement de soutien d'un an : 15 € - 263, rue de Paris 93515 Montreuil cedex - Tél. : 01 55 82 83 70 - e-mail : ucr@cgt.fr - Commission paritaire 0622 S 06446 - Dépôt légal à parution - ISSN 0248-0026 Impression : Rivet P. E. 24 rue Claude-Henri-Gorceix - 87022 Limoges cedex 9 - Tél. : 05 55 04 49 50

Avançons solidaires, protégeons chacun

Depuis 60 ans, la Macif s'engage à vos côtés

MACIF

Essentiel pour moi

Crédit photo : Oliver Rossi / Getty images

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4, rue de Pied-de-Fond 79000 Niort.